

Itinéraires pour les transports exceptionnels
L'itinéraire ci-dessous doit être reconnu par l'utilisateur avant le départ du transport. (Toute modification doit être demandée au Service Transport exceptionnel)
Cette remarque est valable comme modification d'itinéraire et doit être ajoutée à l'autorisation.

01/08/2017

LIEGE : RUE JOLIVET : LARGEUR LIMITEE !!!

Suite à un réaménagement des places de parking, la largeur est limitée à **3m00** dans la Rue du Jolivet à Liège.

Déviations valables pour les transports jusqu'à **90 tonnes** (valable aller-retour) :

-	A partir de HERSTAL (N671) LIEGE	Place Coronmeuse (suivre Thier à Liège) – Rue du Tir - Rue du Petit Chêne – Rue des Steppes – Pont des Bayards : convoi circule seul à 5km/h – Boulevard Ernest Solvay – Rue Charles Gothier – Boulevard Ernest Solvay – Boulevard Hector Denis Boulevard Fosse Crahay - Boulevard J. De Wilde - Rue St. Walburge - Chaussée de Tongres
-	VOTTEM	
N20	JUPRELLE	

OU

N671 N618 -	A partir de HACCOURT HALLEMBAYE HOUTAIN-SAINT-SIMEON JUPRELLE	Rue de Wonck – Rue Metrin Vinâve – Rue de Slins – Rue de Houtain – Pont de l'autoroute : convoi circule seul à 5km/h – Rue de l'Abbaye – Rue du Tige : largeur limitée !
N20	...	

Pour les transports de dimensions ou masses supérieures, des déviations doivent être demandées à nos services au cas par cas.